



À St Joseph de Rivière, le 05 février 2026

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal,
qui se tiendra le :

JEUDI 12 FÉVRIER 2026 à 20 heures 30,
en Mairie 2, Place de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

I- INFORMATION :

Décision du Maire prise dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT, en vertu de la délibération de délégations du Maire n°54/2023

- 1- Convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse avec le Tichodrome.

II- DÉLIBÉRATIONS :

- 1- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Voiron - ville de Voiron,
- 2- Convention particulière de travaux entre la commune et l'association emplois verts - ateliers chantiers d'insertion,
- 3- Convention de partenariat et de soutien financier avec l'écho alpin pour l'année 2026,
- 4- Re transfert de la compétence « ski alpin et remontées mécaniques »
- 5- Admission en non-valeur « budget eau et assainissement »

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Madame la Maire,
Marylène GUJARRO

